

Saint-Martin-d'Hères, 7 octobre 2025

Conseil d'Administration du mardi 7 octobre 2025

Délibération n°CA-2025-24

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 24 juin 2025,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 24 juin 2025 est présenté en séance

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2025, annexé à la présente délibération

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	18
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	22
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration